

Budget de l'Ontario 2017

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un important changement qui touche l'Assurance-santé. À partir du 1^{er} janvier 2018, tous les enfants, tous les jeunes et tous les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans seront couverts pour les médicaments d'ordonnance dans le cadre de leur Assurance-santé de l'Ontario, sans égard au revenu familial ou à toute autre couverture. Aucune franchise ni quote-part ne sera imposée.

Cette modification aura un effet positif sur les coûts d'assurance-maladie complémentaire. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'en estimer la portée tant que les détails n'auront pas été publiés et que les répercussions sur les régimes collectifs n'auront pas été déterminées.

Le gouvernement a également annoncé que davantage de fonds seront destinés à alléger le surpeuplement des hôpitaux et qu'il y aura une hausse du financement pour la santé mentale, la toxicomanie et les soins à domicile. Aucun détail n'a été dévoilé à cet égard.

Au fur et à mesure que d'autres détails seront publiés, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

